

Garde forestier cantonal, une espèce menacée



Denis Pidoux, garde forestier à Marchissy, craint une diminution du personnel.

» **ÉCONOMIES**
Les gens du terrain ne veulent pas faire les frais d'un transfert de charges aux communes et aux privés. Malgré une forte diversité des statuts selon les régions.

Si la volonté du canton de se débarrasser de ses gardes forestiers a été taillée en pièces en deuxième débat du Grand Conseil (24 heures du 4 octobre), l'inquiétude demeure au sein de la profession en attente d'une décision définitive cet automne. Dans le cadre des mesures d'économies DEFI pour 2007, le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat voulait limiter le rôle de l'Etat aux tâches de surveillance des forêts et transférer ses 22 employés à des groupements de propriétaires, essentiellement en mains des communes. Une économie de quelque 130 000 francs, que les députés ont finalement repoussée après un lobbying intensif de l'Association des gardes forestiers vaudois.

Des situations diverses

Pour son président, Pierre-Antoine Coquoz, à Roche, il s'agit de ne pas démanteler un réseau d'hommes de terrain au moment où le secteur forestier doit répondre à de nouveaux défis. «Refiler le bébé aux communes alors que les objectifs de



COUPES Le transfert de charges aux communes pourrait, selon les professionnels, mettre en péril les équipes chargées de l'exploitation et de l'entretien des forêts.

la nouvelle loi forestière ne sont pas encore évalués ne se justifie pas», estime-il. Si ce transfert ne concerne qu'une minorité de gardes forestiers (la majorité, une septantaine, dirige des triages organisés en groupement de communes et de privés), ce report des charges, ajouté au principe de faire participer les communes à l'entretien de forêts protectrices, touchera indirectement tout le monde (*lire ci-dessous*). «Diminuer le nombre de personnes encadrant les travaux en forêt n'est pas bon ni pour l'exploitation ni pour l'entretien, à l'heure où tout pousse à valoriser l'utilisation du bois», estime Denis Pidoux, garde fo-

restier intercommunal à Marchissy.

Tout à l'ouest du district de Nyon, Vincent Derobert tient à son statut de garde cantonal, pas seulement pour la stabilité et les avantages qu'offre encore la caisse de pension de l'Etat. Car la plus grosse partie des 1200 hectares de forêts qu'il gère, le domaine de Bonmont, appartient au canton, le reste du triage concernant la commune de La Rippe et les forêts de montagne de trois communes de Terre-Sainte. «Il est normal que le canton s'occupe de son patrimoine». Au Brassus, Christophe Piguet, l'un des trois gardes forestiers cantonaux de la

vallée de Joux, voit mal comment les propriétaires privés possédant les trois-quarts des forêts de son triage s'accorderaient pour reprendre son poste. A l'inverse, Daniel Kolly, dans le triage de Genolier-Givrins, s'apprête à changer d'employeur sans état d'âme. Les douze communes concernées sont en effet en passe de créer une association, prête à reprendre à sa charge son salaire et sa fonction. «On y gagnera, car en créant une seule équipe, on rationalise le travail et on simplifie la facturation entre communes», explique Philippe Zuberbühler, municipal de la forêt à Givrins.

MADELEINE SCHÜRCH

«Il faut maintenir au garde sa fonction publique»

Avec 1500 hectares de forêts exploités, Arzier est l'une des plus grandes communes forestières du canton. Elle a donc son propre garde, pour le salaire duquel elle touche de l'Etat environ 20 000 francs par année, puisqu'il s'occupe également des forêts cantonales. «J'ai combattu ce désengagement de l'Etat, pas

seulement pour ses conséquences financières, mais aussi parce qu'un transfert enlèverait au garde forestier son rôle de détenteur de la puissance publique en matière de gestion des forêts. Il ne se contente pas, comme le croyaient certains députés, de surveiller la forêt», constate François Althaus, municipal responsable à Arzier.

Il craint par ailleurs la perspective d'une participation financière communale aux mesures de protection contre les dangers naturels, sur ce territoire où 400 propriétaires privés du Bois-d'Amont, dont de nombreux Français, pourraient réclamer une subvention de 5 à 20% du montant des travaux!

M. S.

» **En bref**

L'imposition 2007 sans grand changement

PRANGINS Le taux d'imposition pour l'année 2007 devrait demeurer inchangé à Prangins, à savoir 65 cts. Ce préavis, ainsi que l'acceptation du budget communal 2007 sera voté lors de la prochaine séance du Conseil le 31 octobre. 24

Deux crédits à voter

COPPET Les conseillers auront à donner leur accord, lors de la prochaine séance du conseil du 23 octobre, pour l'octroi de deux crédits: l'un de

23 100 francs pour l'élaboration du schéma directeur intercommunal de Terre-Sainte, l'autre, de 252 000 francs, pour permettre l'établissement du plan partiel d'affectation (PPA) pour le périmètre de la gare de Coppet. 24

L'été 1936 Irlandais sur scène

ROLLE Une petite plongée dans l'Irlande des années 30 vous tente-t-il? Si oui, précipitez-vous les 13, 14 et 15 octobre prochain au Casino de Rolle pour assister à la pièce «Danser à Lughnasa» de Brian Friel, mis en scène par la troupe amateur locale GAR. Un orchestre traditionnel se chargera de l'animation musicale. infos: 021 825 15 35/www.legar.ch 24

Les candidats sortiront d'une pochette-surprise

» **BASSINS** Personne ne s'est porté candidat à l'élection complémentaire à la Municipalité.

Désespérant! Au délai légal pour le dépôt des listes, hier à midi, aucun candidat ne s'est présenté pour briguer le siège vacant à la Municipalité de Bassins. A peine élu, Eric Mercet, municipal des forêts, avait en effet souhaité quitter l'Exécutif en juin, pour des raisons familiales. Sa démission avait été entérinée début septembre, ses collègues n'ayant pas pu le convaincre de rester. L'élection complémentaire, fixée au 26 novembre en même

temps que les votations fédérales, se déroulera donc avec une liste totalement ouverte, personne n'ayant déposé de candidature. «Je n'arrive pas à comprendre ce manque d'intérêt. On manque de candidats alors que la population augmente. C'est un peu la mort de la démocratie», regrette le syndic Didier Lohri. Avec la Municipalité, il n'a pas cherché à placer quelqu'un, faute de se le voir reprocher par la suite. «Nous avons juste exprimé notre préférence pour un candidat ou une candidate qui aurait accumulé une expérience au conseil communal», précise le syndic, résigné à attendre quelle personne sortira de la pochette-surprise le 26 novembre. M. S.

Transport

Trains surchargés: les frontaliers n'en peuvent plus



BONDÉ Seules deux navettes partent d'Evian le matin en direction de Genève. Difficile donc de voyager dans de telles conditions...

Les frontaliers en ont assez d'être entassés tous les matins comme des sardines dans le train qui dessert Evian-Annemasse-Genève. Au fil des mois la situation n'a fait qu'empirer. Le matériel hors d'âge n'est plus du tout adapté au nombre d'usagers. Une situation dont le Groupement des frontaliers s'est fait l'écho en faisant circuler dernièrement une pétition.

Le nombre des frontaliers a explosé depuis l'entrée en vigueur des bilatérales. Le nombre de trains qui circulent entre Genève et sa banlieue française, lui, n'a pas bougé. Avec seulement deux navettes le matin au départ d'Evian aux heures de pointe, la SNCF est aujourd'hui incapable de répondre à la demande dans des conditions convenables. La région Rhône-Alpes, aujourd'hui en charge du réseau des Trains express régionaux (TER), a consenti de lourds investissements. Seulement les nouvelles rames n'arrivent qu'au compte-gouttes et les grandes agglomérations comme Lyon, Grenoble ou Saint-Etienne sont les premières servies.

«Si les infrastructures régionales sont aujourd'hui déficientes, c'est parce que la SNCF a privilégié le développement TGV au détriment du réseau TER», explique le conseiller régional vert, Alain Coulombel.

Entre 2005 et 2006, le nombre de voyageurs a augmenté de 30%. Une progression qui n'est pas seulement due à l'augmentation du nombre des frontaliers. La flambée du prix de l'essence et les embouteillages

du matin ont encouragé un certain nombre de pendulaires à abandonner la voiture.

Comme il n'y a que 150 places assises et souvent plus de 200 personnes à bord des deux seuls wagons, de nombreux usagers doivent donc se résigner à faire le trajet debout. Résultat: on s'entasse tant bien que mal.

Voyageurs excédés

Cela fait bientôt vingt-huit ans que Brigitte prend le même train tous les matins. «C'est de pire en pire. Les gens commencent vraiment à être fatigués. Cela fait trente ans qu'il y a deux trains le matin. On n'a jamais augmenté la cadence», soupire-t-elle. Dans le compartiment, les autres voyageurs excédés acquiescent.

Le lundi c'est toujours pire parce qu'il y a les étudiants et les lycéens qui regagnent leurs établissements pour la semaine. Ils descendent à Annemasse. Si le groupement des frontaliers a décidé de tirer la sonnette d'alarme c'est que l'approche de l'hiver risque de rendre la situation encore plus délicate. Lorsque la neige arrive de nombreux pendulaires préfèrent le train à la voiture.

Confrontée à la grogne des usagers, la SNCF vient d'annoncer qu'une nouvelle rame de 220 places serait mise en service dès le mois de novembre. Ce qui ne devrait pas régler le problème pour autant. «La capacité supplémentaire va être absorbée tout de suite», déplore Jean-François Besson. Les frontaliers n'ont pas fini de s'entasser dans les trains du matin...

ALAIN JOURDAN

Formation

Le Conseil d'Etat enterre les formations «cul-de-sac»

Les formations qui ne débouchent sur rien, c'est fini. Le Conseil d'Etat trace un trait sur les formations «élémentaires» et «pratiques», réservées aux élèves en grande difficulté au sortir du Cycle d'orientation. Le projet de loi sur la formation professionnelle, présenté hier, les remplace par une formation nommée «initiale». Longue de deux ans, elle donne droit à un diplôme fédéral.

Cette formation préparera au certificat fédéral de capacité (CFC). Un titre

jusqu'alors interdit aux élèves issus des déficientes voies élémentaires et pratiques: ils ne recevaient pas de diplôme mais des attestations d'acquis, listant les tâches qu'ils savaient accomplir. Mieux, une formation initiale réussie permettra de sauter la 1re année des filières débouchant sur un CFC. CFC, titre que le ministre de l'emploi, François Longchamp, qualifie de «rempart contre le chômage. A Genève, 98% des porteurs de CFC ont un emploi».

JÉRÔME FASS